

SCoT du Briançonnais

AR PREFECTURE

005-24 05 00439-20150627-2015_64-DE

Reçu le 06/07/2015

Version du 29 juin 2015

Le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables



SOMMAIRE

LE PREAMBULE	5
AXE 1 : RENFORCER L 'ECONOMIE DIVERSIFIEE DU BRIANÇONNAIS : TOURISME - SANTE -COMMERCE – ARTISANAT, AGRICULTURE.....	9
AXE 2 : REUNIR LE BRIANÇONNAIS AUTOUR DE SES COMPLEMENTARITES.....	19
AXE 3 : L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE COMME AMBITION DU DEVELOPPEMENT	29
AXE 4 : PROJET 2015-2030 - CHANGER D'ECHELLE DANS L'ACTION INTERCOMMUNALE	41



AR PREFECTURE

005-240500439-20150627-2015_64-DE
Regu le 06/07/2015

LE PREAMBULE

1 | RAPPEL LEGISLATIF

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, à la loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1) du 3 août 2009, à la loi portant Engagement National sur l'Environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 et à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) publiée au journal officiel le 24 Mars 2014, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1°. L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables
- d) Les besoins en matière de mobilité.

1° bis. La qualité urbaine, architecturale et paysa gère, notamment des entrées de ville ;

2°. La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

3°. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature (Article L.122-1 du Code de l'Urbanisme).

1 | LES PRINCIPES TRANSVERSAUX DU PROJET DE TERRITOIRE DU BRIANÇONNAIS

La structuration du PADD du SCoT du Briançonnais proposée ci-dessous a été construite à partir de deux postulats :

- A// elle répond à la législation qui encadre ce document. L'article L.122-1-3 du code de l'urbanisme indique que « Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. » L'ensemble de ces thématiques est intégrée au PADD et se décline dans les quatre axes qui le composent. :

1) vers **des nouveaux outils de gouvernance** pour mettre en œuvre la cohérence territoriale

2) un développement territorial conçu autour **des valeurs de solidarité et de coopération** qui lient l'avenir en commun des 13 Communes qui composent le Briançonnais

3) **un projet économique** primordial pour un territoire mi urbain - mi rural, dorénavant inscrit lui aussi dans la compétition économique après l'effritement de son socle présentiel (le départ de l'Armée, les inquiétudes autour de la santé) et l'importance accrue du tourisme

4) Une ambition forte de **performance environnementale** rendue indispensable dans le contexte du changement climatique, d'épuisement des énergies fossiles disponibles et l'érosion de la biodiversité.

- B// le projet 2015-2030 pour le Briançonnais a été construit à partir du principe suivant : l'environnement ne peut plus être une variable d'ajustement du projet de territoire, il est devenu un prérequis. Ce SCoT est le reflet de l'engagement des Partenaires du Briançonnais dans le développement durable, et la mise en pratique de leurs objectifs :

- le Conseil Départemental des Hautes Alpes à travers son PCET

- le Pays du Grand Briançonnais et sa labélisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

- les 13 Communes du Briançonnais toutes engagées (actuellement ou prochainement – avec leur mise à jour avec le SCoT) dans la Grenelisation – Alurisation de leur Plan Local d'Urbanisme.



AR PREFECTURE

005-240500439-20150627-2015_64-DE
Regu le 06/07/2015

**AXE 1 : RENFORCER L'ECONOMIE
DIVERSIFIEE DU BRIANÇONNAIS : TOURISME
- SANTE -COMMERCES – ARTISANAT,
AGRICULTURE...**

1 | LE BRIANÇONNAIS INSCRIT DANS LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE

La compétitivité de l'économie et donc l'attractivité du tourisme du Briançonnais, a été définie comme la première priorité du territoire, et son challenge le plus important à l'horizon des quinze prochaines années. Pour agir pour la dynamisation économique du Briançonnais, il a été choisi d'actionner trois leviers complémentaires - l'action foncière, la transition énergétique, l'accueil économique.

1.1 | La qualité et le volume de l'hébergement des stations, la priorité du Briançonnais

Le développement de l'hébergement touristique doit être activé en :

- Abaissant la part du lit touristique en résidence secondaire (le lit froid - 2/3 de l'offre du Briançonnais en 2015) pour revenir à un hébergement touristique marchand, plus dynamique et plus impactant en matière de fréquentation des stations
- Engageant des opérations urbaines touristiques tournées vers un hébergement de haut niveau sur des périmètres identifiés, cohérents avec l'offre de transport et le schéma d'aménagement des stations. Il s'agit de projets urbains significatifs mettant en œuvre des quartiers touristiques nouveaux conçus autour de valeurs fortes comme l'exemplarité environnementale, la mixité fonctionnelle, l'intégration architecturale. La maîtrise foncière de ces périmètres est un outil décisif pour assurer une rationalité économique forte à ces projets.
- Agissant sur la réhabilitation du parc touristique obsolète pour recycler le parc vieillissant qui fait monter le taux de vacance été/hiver. Cette action vise à la fois l'amélioration des conditions de confort du parc (agrandissement par regroupement, reprise des communs, rénovation totale des pièces à vivre....) et la performance énergétique.

- Redonnant de la mixité aux nouveaux sites d'accueil touristique en combinant désormais logements permanents, logements saisonniers et logements touristiques.

La réhabilitation touristique est une perspective économique importante pour l'artisanat de la construction du Briançonnais, avec un parc à réhabiliter évalué en 2015 à 15 000 résidences secondaires

1.2 | Libérer toutes les énergies positives en faveur de l'économie locale

Basculer dans la transition énergétique nécessite une animation du tissu économique pour enclencher les projets et permettre aux entreprises locales d'y accéder. Les grands chantiers de la transition énergétique sont des axes forts de l'avenir du territoire du SCoT avec :

- la réhabilitation énergétique du parc d'hébergement touristique (75 000 lits banalisés et en résidence secondaire) et des résidences principales. Cet accompagnement à partir d'une autorité énergétique identifiable devra s'établir sur la formation, l'échange et la centralisation de la demande de réhabilitation et l'offre d'intervention.
- le développement des réseaux de chaleur sur les grands quartiers touristiques réhabilités et les nouvelles opérations d'urbanisme significatives, à l'exemple de l'opération Cœur de Ville de Briançon
- l'accroissement de la production des énergies renouvelables dans un territoire labélisé Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dans les ressources abondantes que sont l'hydroélectricité, le solaire, le bois (gisement annuel du Grand Briançonnais de 26 000 tonnes) et la géothermie. Le savoir-faire énergétique est un atout majeur pour le territoire et il doit être conforté avec l'engagement dans la formation, la diffusion des bonnes pratiques et l'implication de la population.
- L'économie de la santé : une compétence économique forte du Briançonnais

1.3 I De nouvelles plateformes économiques attractives

La compétitivité économique, c'est également offrir des sites économiques nouveaux attractifs, labélisés dans la performance environnementale et offrant l'accessibilité numérique la meilleure. Ces plateformes économiques nouvelles doivent également s'appuyer sur la complémentarité entre elles :

- - régénérer un foncier économique pour des implantations de grande taille dans le cadre d'un nouveau parc d'activités intercommunal dans l'aval de Durance
- - doter chaque centralité valléenne d'un pôle artisanal parfaitement intégré au paysage couplant du foncier et de l'immobilier artisanal à prix accessible
- - s'engager dans la formation des hommes et des femmes dans les compétences fortes du Briançonnais que sont l'accueil touristique, la santé et le service
- - prolonger l'expérience Altipolis, à savoir un immobilier d'entreprise favorable au développement de la petite entreprise. L'enjeu du SCoT sera de réussir l'implantation de petites structures tertiaires dans l'agglomération et les vallées

2 | LA COMPLEMENTARITE ECONOMIQUE - UNE TRADITION ALPINE

La dualité hiver/été rythme les temps économiques des territoires de montagne. Déterminante dans l'exercice de l'agriculture, cette temporalité différente existe également dans d'autres domaines économiques du Briançonnais, et en premier lieu le tourisme. Si cette nécessité de la double économie signe la capacité d'adaptation du territoire, elle démontre d'abord que la complémentarité est une condition économique forte de la Haute Montagne, qui se retrouve dans la diversité des stations touristiques du Briançonnais, la palette ouverte de l'offre touristique et la combinaison opportune entre l'économie des villages et l'économie de l'agglomération.

2.1 | Trois échelles pour le tourisme de haute montagne

- **les grandes stations** - l'excellence environnementale comme vision avec pour stratégie des actions en renouvellement urbain des bas de station (hébergement rénové, pacification des espaces publics, front de neige dynamisés, mobilités collectives nouvelles) et l'accueil d'unités touristiques de grande ampleur permettant de soutenir la fréquentation des domaines skiables pensées comme des "station-intelligente", elles réussissent à se diversifier dans leur offre d'hébergement et de loisirs.
- **les stations villages** - l'authenticité comme projet dans l'esprit des stations de 4ème génération où la demande touristique est tournée vers l'architecture traditionnelle, le respect de l'identité montagnarde et la notion de proximité. Les stations villages représentent une part importante du gain touristique potentiel du Briançonnais, et s'adaptent parfaitement à toutes les saisons touristiques.
- **l'agglomération de Briançon** - la plus haute ville d'Europe comme destination pour combiner la pratique du ski et un tourisme plus urbain autour de la culture, du patrimoine, de la connaissance (Maison de la Géologie, Galerie de l'Alpe,...). C'est aussi le site d'implantation des grands équipements du territoire (théâtre, équipements de santé, équipements sportifs...).

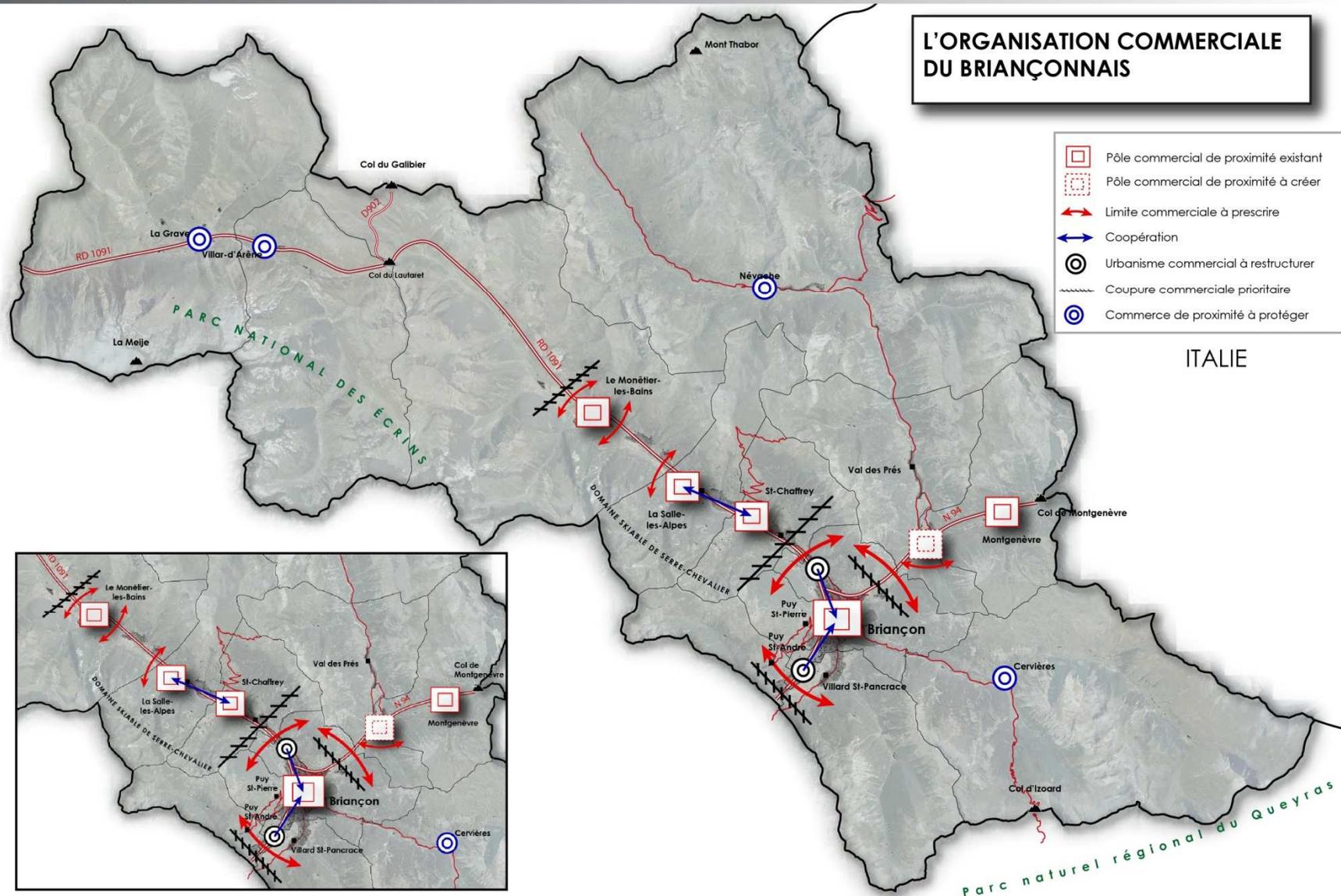
2.2 | La multi-saisonnalité - l'atout du Briançonnais

Le tourisme dans le Briançonnais se prête bien à la double saison été-hiver, sa notoriété de sa saison estivale ayant d'ailleurs été plus forte dans le passé. Les 13 Communes doivent poursuivre les démarches engagées (luge de Montgenèvre, les Grands Bains et Durancia, les piscines biotopes...) pour élargir l'offre d'équipements, en cherchant désormais à doter le territoire de grands équipements partagés (« Briançonnais Arena ») au contraire des petites installations réalisées.

Le Briançonnais doit rendre plus visibles encore ses atouts pour le tourisme 4 saisons autour de la période de neige, et améliorer ses parts de marché en direction des publics locaux (Région PACA) et transfrontaliers (Région Urbaine du Piémont, Métropole Milanaise...). Pour cela, le projet de territoire s'engage :

- à poursuivre l'enrichissement de l'offre des stations de montagne en matière de remontées mécaniques, d'infrastructures techniques d'exploitation des domaines skiables. Des extensions des domaines skiables sont notamment à réaliser pour mieux raccorder les différentes centralités entre elles
- à intensifier l'offre touristique d'été autour des écomobilités sportives (voies vertes, mobilités électriques), et notamment l'accès aux fonds de vallées (Clarée, Ayes, Cervereyette...), les aires de pratique de sport,
- à agrandir le volume d'hébergement de plein air de qualité
- à continuer la diversification vers le tourisme de la connaissance (jardin scientifique du Lautaret, Maison de la Géologie) et du patrimoine militaire et religieux du Briançonnais
- à promouvoir de nouvelles formes de tourisme, comme celui du Land Art et de la culture

L'ORGANISATION COMMERCIALE DU BRIANÇONNAIS



Source : BD Cartho 2005, Euroglobal Map 2010 Conception : Citadia

Figure 1 - L'organisation commerciale du Briançonnais

2.3 I Des secteurs de développement identifiés à travers les Unités Touristiques Nouvelles

Le projet du Briançonnais, dans le cadre de la loi Montagne, passe par la réalisation de procédures Unités Touristiques Nouvelles, ou leur équivalence dans l'attente de la stabilisation des textes réglementaires qui les définissent.

Déclinées individuellement lors de la phase du DOO, les futures opérations touristiques structurantes seront le reflet de l'ambiance d'excellence environnementale promue par le SCoT, avec pour deux grands principes :

- la priorité donnée aux UTN de renouvellement urbain pour la redynamisation des centres stations ("refaire la station sur la station") conçues comme des projets urbains exemplaires : transition énergétique, écomobilité, mixité fonctionnelle. L'insertion du logement permanent et saisonnier sera systématiquement recherchée à cette occasion.
- la nécessaire modernisation et montée en gamme des domaines skiables du Briançonnais pour conserver leur notoriété, renforcer leur complémentarité et pour former un ensemble sportif et récréatif unifié (**la marque touristique du Briançonnais**) associant les grandes stations, les stations villages et l'agglomération. Cette intégration de l'offre touristique du Briançonnais se réalise prioritairement au sein des domaines touristiques existants sans extension nouvelle très conséquente.

2.4 I Une économie urbaine en croissance

L'économie urbaine rassemble les métiers du tertiaire et des services du Briançonnais. L'expérience Altipolis a ainsi démontré qu'en pratiquant une politique d'offre immobilière pour l'économie urbaine, le Briançonnais peut attirer des jeunes entreprises. Car l'immobilier tertiaire trop rare (et donc trop cher) est reconnu comme un frein au développement économique.

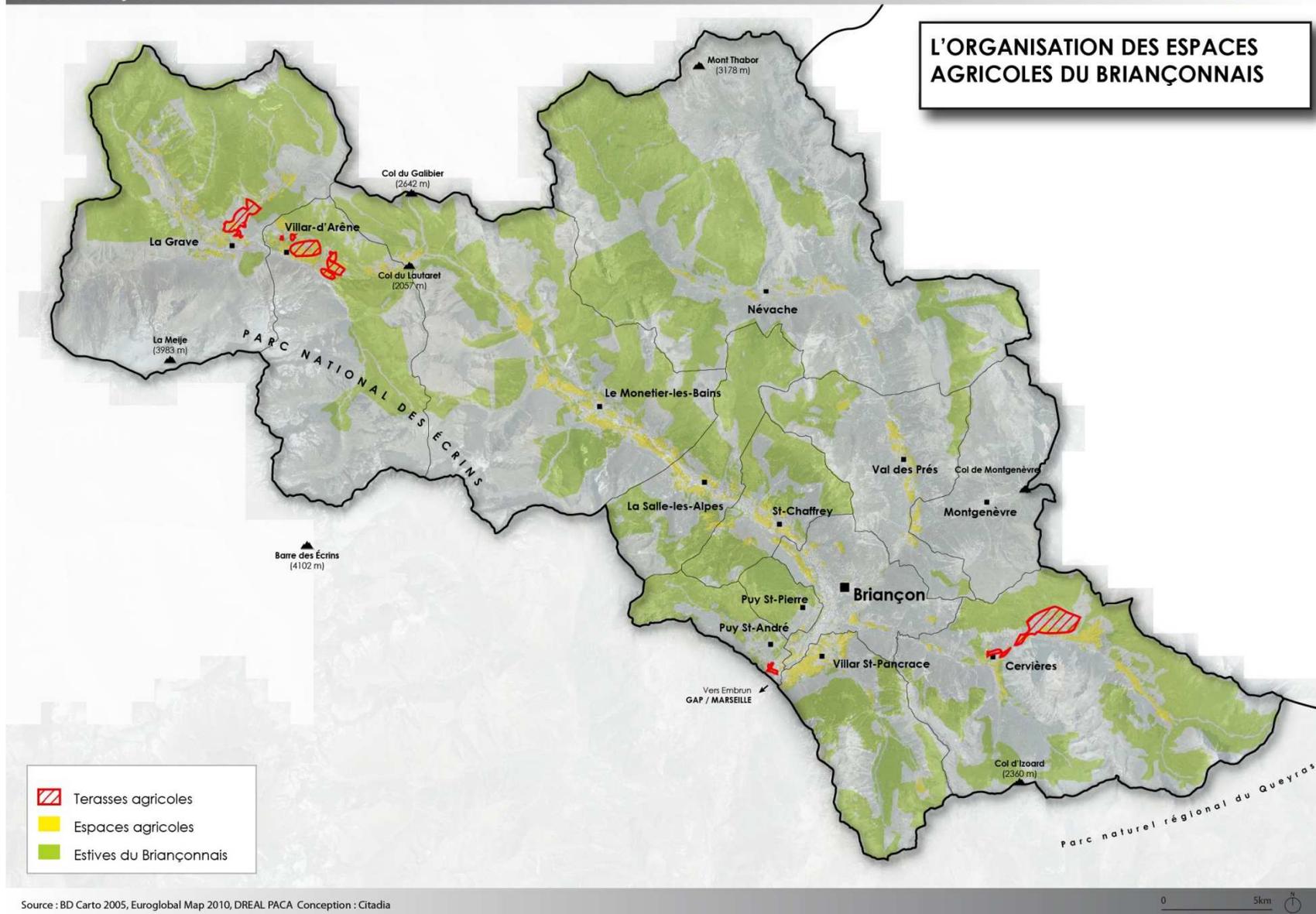
L'autre volet de l'économie urbaine est le commerce. L'état de l'offre est irrégulier dans le Briançonnais

- attractive, en croissance et dotée d'un fort rayonnement jusqu'en Italie pour l'agglomération de Briançon
- saisonnière voire absente dans les stations et les hautes vallées.

Le maintien d'une offre commerciale suffisante pour les besoins du quotidien est une priorité et une exigence forte de la cohérence territoriale. Le SCoT doit y parvenir dans les meilleurs délais.

- en reconnaissant le centre-ville de Briançon comme le 1er pôle commercial du Briançonnais qui doit bénéficier d'un regain d'attractivité en continuant à accueillir des grands équipements commerciaux dans une enveloppe urbaine commerciale constante. Dans cette dynamique de concentration, les pôles commerciaux périphériques doivent faire l'objet d'une requalification urbaine forte pour les 15 prochaines années.
- en facilitant l'installation d'équipements commerciaux de proximité dans chacune des centralités valléennes avec une priorité donnée à leur installation dans les enveloppes agglomérées existantes, au sein des grands projets urbains de redynamisation des stations notamment
- en aidant chaque commune dans l'installation et/ou le maintien des petits commerces de proximité qui nécessitent des aménagements réservés pour la facilité de livraison, la facilité de stationnement, la facilité d'expédition (livraisons).

L'ORGANISATION DES ESPACES AGRICOLES DU BRIANÇONNAIS



Source : BD Carto 2005, Euroglobal Map 2010, DREAL PACA Conception : Citadia

Figure 2 - L'organisation de l'agriculture du Briançonnais

3 | UN BINOME GAGNANT : AGRICULTURE DE PROXIMITE ET RESSOURCE FORESTIERE EXPLOITEE

Le diagnostic agricole du SCoT a montré que cette filière économique a rencontré d'importantes difficultés au cours des dernières décennies et que sa mutation vers une agriculture périurbaine est en marche. La reprise de l'exploitation forestière du Briançonnais, et la valorisation des essences locales (le mélèze), est l'autre versant d'un développement local intégré - alimenter le projet énergétique à partir de la biomasse et de l'éco-construction.

3.1 | Pérenniser, intervenir et installer - l'engagement pour l'agriculture

En réponse à une demande accrue de la société pour une alimentation saine, sûre et de proximité, le Briançonnais s'implique auprès des circuits courts de l'agriculture (maraîchage, élevage, grandes cultures) pour un projet alimentaire local fournisseur des structures institutionnelles (restauration collective publique et privée, restaurateurs...) pour permettre de dégager de nouvelles filières. Ce projet alimentaire du Briançonnais a néanmoins besoin d'outils spécifiques comme :

- une autorité agricole capable de représenter localement le projet agricole avec l'assistance des acteurs compétents que sont la Chambre d'Agriculture, la SAFER
- des outils de maîtrise du foncier agricole indispensables pour retirer de la spéculation foncière les grands plans agricoles que forment les terrasses de la Durance Aval, les adrets de la Guisane et le Plan des Alberts. La constitution de Zone Agricole Protégée est rendue pratiquement incontournable pour atteindre ces objectifs.

- l'aide à l'installation de nouveaux jeunes agriculteurs sur des formats d'exploitation différents de l'agriculture traditionnelle de montagne, avec la perspective possible de réalisation de nouveaux hameaux agricoles en discontinuité de l'urbanisation existante pour éviter le mitage et régler la question du logement des actifs agricoles.

3.2 | La relance de la sylviculture

Le bois, et le mélèze en particulier, est une matière première de grande qualité dans le Briançonnais. De sa mise en valeur dépend l'organisation de son exploitation, mais aussi l'émergence de débouchés fiables et lisibles, un engagement dans le long terme. Le renouveau du bois dans le territoire, c'est le pari à 15 ans

- de la conception d'un plan de gestion et d'exploitation à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais, dans le cadre de la mise en œuvre de sa labélisation comme Territoire à Energies Positives
- l'intégration du bois, dans le respect de la ressource, aux réseaux de chaleur mutualisés qui doivent s'imposer comme la bonne échelle de solution dans les projets urbains innovants à l'exemple de l'opération cœur de ville de Briançon,
- la mobilisation du bois dans la construction et la réhabilitation énergétique, et notamment la valorisation des plus grands mélézins d'Europe pour l'intervention dans les villages les plus emblématiques.

L'engagement pour le bois du Briançonnais doit trouver une traduction claire dans les documents d'urbanisme à venir :

- avec la définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation autour de la thématique de l'énergie et de l'éco-construction représentant des cahiers de recommandations et de prescriptions
- avec des volets patrimoine renforcés sur les centre-village

AR PREFECTURE

005-240500439-20150627-2015_64-DE
Regu le 06/07/2015

AXE 2 : REUNIR LE BRIANÇONNAIS AUTOUR DE SES COMPLEMENTARITES

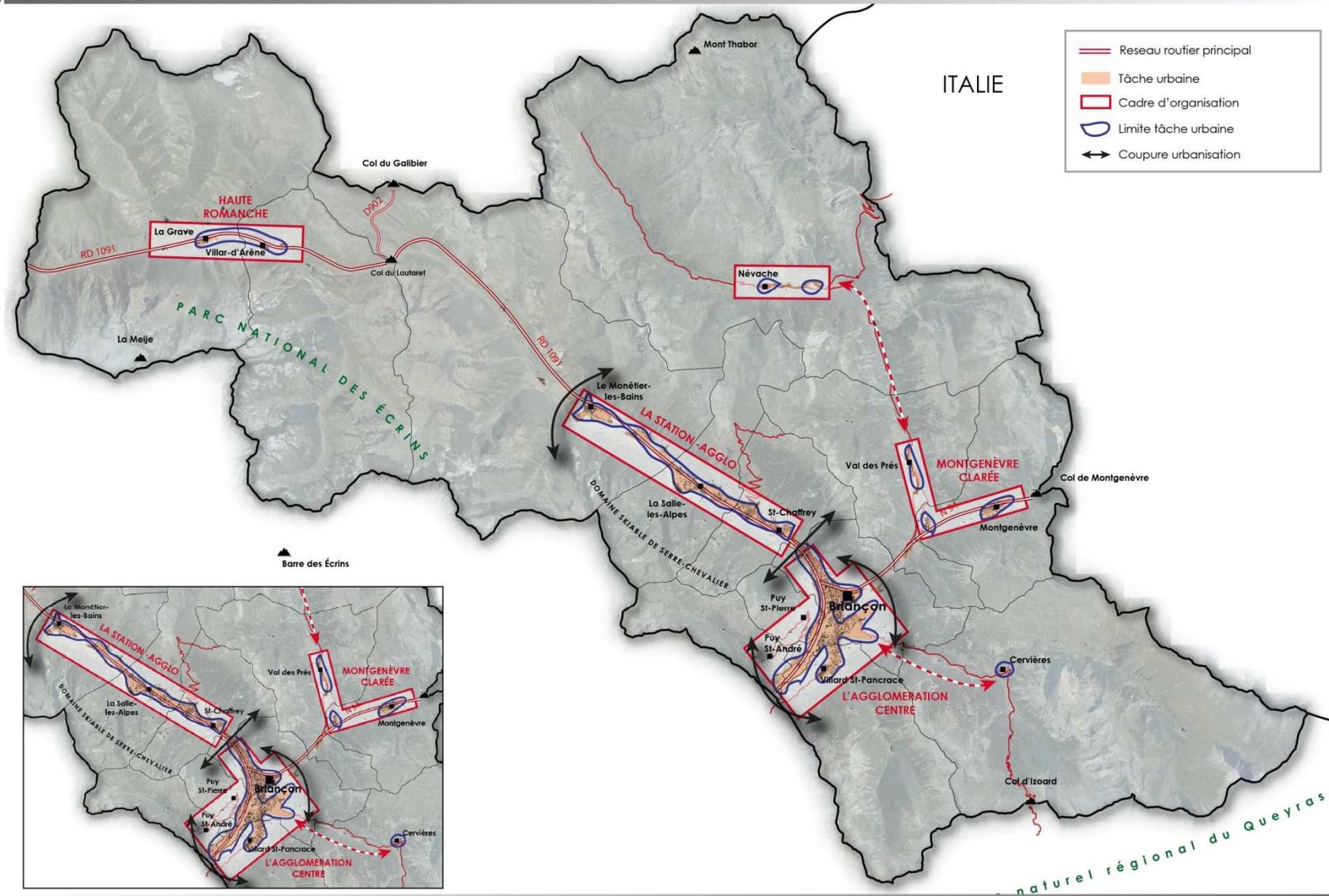


Figure 3 - l'organisation territoriale du Briançonnais

2 | LA SOLIDARITE TERRITORIALE, CLE DE L'EQUILIBRE

La vie en montagne, dans le Briançonnais en particulier, doit en permanence répondre à de multiples contraintes, nécessairement associées à son cadre prestigieux : enneigement, difficulté d'accès et de mobilité, cherté de la vie, sur-fréquentation ponctuelle... Ces problématiques séculaires ont par le passé contribué à rapprocher les différentes communes qui composent aujourd'hui le territoire du SCoT, à travers la République des Escartons, et ce sont ces mêmes problématiques qui imposent aujourd'hui de réaffirmer la solidarité des vallées qui le composent au travers d'une véritable communauté montagnarde.

2.1 | L'affirmation de la plus haute agglomération d'Europe

Cette solidarité doit s'exprimer en premier lieu par la reconnaissance de l'agglomération briançonnaise, dont les communes de Briançon, Le Monétier-les-Bains, Puy Saint André, Puy Saint Pierre, Saint Chaffrey, la Salle les Alpes, Villard Saint Pancrace et Cervières sont constitutives, en tant que centralité locale et centralité alpine. Il convient pour cela de :

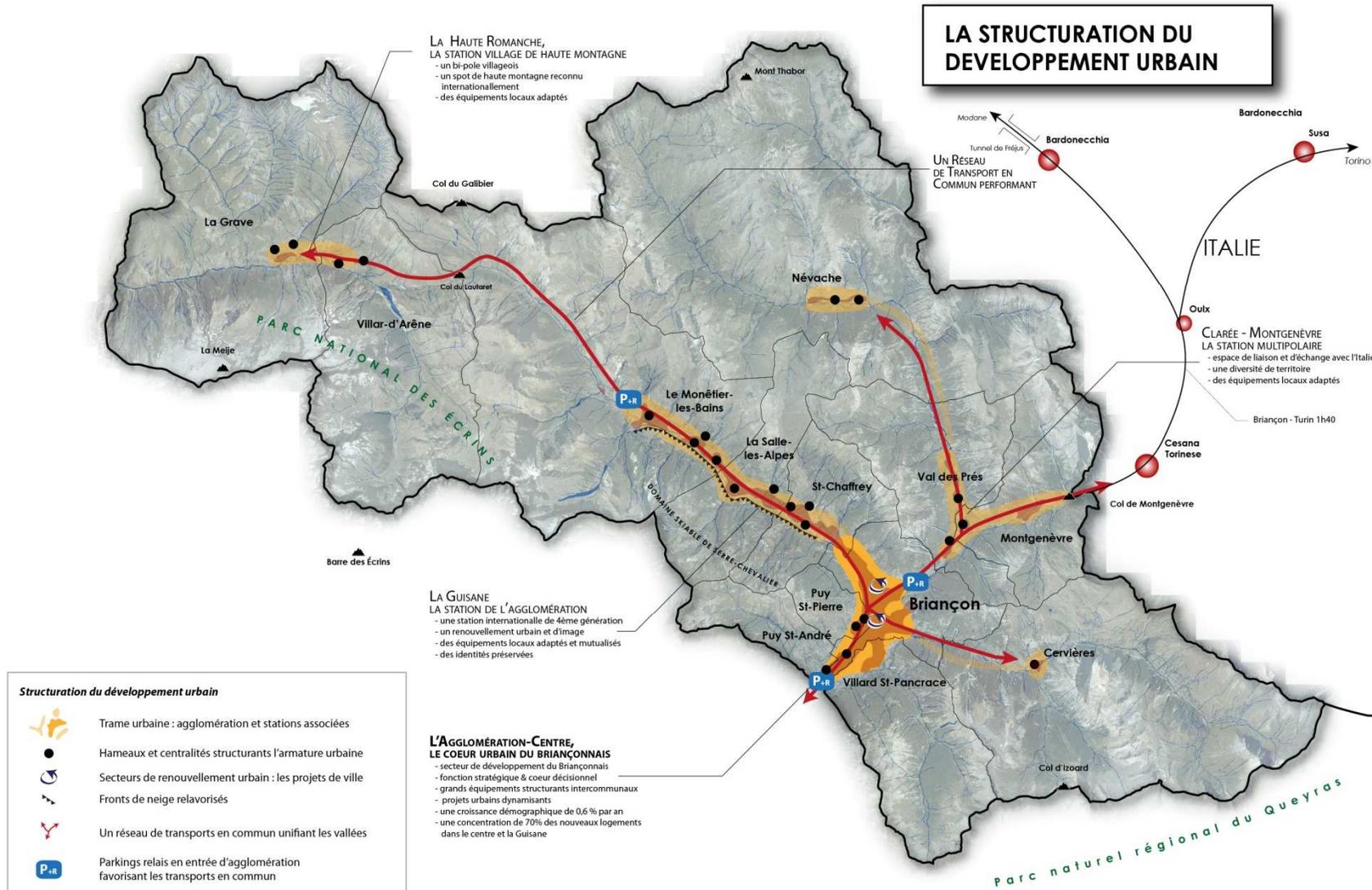
- **Maintenir les fonctions administratives stratégiques actuelles**, notamment son statut de sous-préfecture. Au-delà du maintien d'emploi, les administrations jouent un rôle décisionnel significatif dans le développement du territoire.
- **Défendre les grands équipements publics structurants** (équipements hospitaliers, ferroviaires) **et essentiels à la vitalité de l'agglomération** (écoles, équipements sportifs et culturels, équipements commerciaux ouverts à l'année...);
- **Mettre en œuvre des projets urbains redynamisant l'agglomération** : le renouveau de l'agglomération doit s'exprimer au travers de la réalisation d'opérations d'aménagements d'ensembles structurantes, autant sur le plan urbain que dans l'imaginaire collectif. L'opération Cœur de Ville engagée sur Briançon doit en être l'un des premiers maillons, complétée par la suite par le quartier de la Gare; il en est de même pour le nouveau quartier du Villard-Centre).

2.2 | Des centralités valléennes structurantes

Cette solidarité doit également s'exprimer par la reconnaissance et l'affirmation des centralités valléennes, composantes complémentaires de l'agglomération et espaces d'interfaces privilégiés avec la montagne et ses activités :

- **Haute Romanche** : le bi-pôle villageois La Grave – Villar d'Arène constitue une entité relativement autonome dont le fonctionnement se doit d'être renforcé afin de **créer une station-village dynamique reconnue internationalement comme spot de très haute-montagne** ;
- **Guisane** : composant l'agglomération, les communes du Monétier-les-Bains, de La Salle-les-Alpes, et de Saint-Chaffrey ont connu un important essor avec la démocratisation des vacances d'hiver et le déploiement du domaine de Serre-Chevalier. Leur développement s'est réalisé selon des standards aujourd'hui renouvelés qui impliquent de **favoriser un renouveau en termes de cadre urbain et d'image** : traitement qualitatif des fronts de neige et plus largement des interfaces montagne/urbain, report du stationnement, affirmation des identités villageoises par le traitement qualitatifs des centralités et le maintien de la multipolarité, renouvellement urbain...
- **Clarée – Montgenèvre** les communes de Névache, Val des Près et Montgenèvre composent les espaces de liaison et d'échange entre le Briançonnais et le milieu alpin italien. Elles forment à ce titre une véritable centralité partagée entre les deux territoires sur laquelle doit être fondée un **développement multipolaire et diversifié** : extension du domaine skiable, renforcement des pôles urbains et touristiques intermédiaires avec l'agglomération. Cette entité du Briançonnais est une passerelle entre la Région Urbaine du Piémont voisine, et la Maurienne la Haute Vallée de Suse, soit un **espace jonction** d'importance dans l'Arc Alpin.

Ces évolutions, malgré leurs spécificités, doivent s'effectuer selon un objectif commun : tendre vers des stations de 4^{ème} génération : retour à l'ambiance village, harmonisation des paysages, pacification et valorisation des villages, retour à l'architecture traditionnelle...



Source : BD Carto 2005, Euroglobal Map 2010 Conception : Citadia

Figure 4 - le développement urbain du Briançonnais

3 | L'ENGAGEMENT POUR L'ACCES AU LOGEMENT

L'attractivité touristique du Briançonnais crée une concurrence européenne dans l'accès au logement qui s'effectue essentiellement au détriment des habitants eux-mêmes. La problématique de l'habitat revêt ce faisant une importance prioritaire dans le cadre du SCoT dont l'objectif est de stopper toute relégation des habitants dans un parc de substitution (2nd choix) ou à l'extérieur même du territoire.

3.1 | Un programme d'habitat ambitieux

La stratégie résidentielle du SCoT repose sur une politique volontariste en termes de croissance et de recentrage de la démographie et de la production de logements dans l'agglomération pour:

- **Renouer avec une croissance démographique positive dans l'agglomération** : objectif de croissance annuelle de 0,6% minimale ;
- **Recentrer la production de logements dans l'agglomération** : environ 70 % de la production de logements devra s'y effectuer afin de faciliter l'accès aux commerces, services et équipements de la population.

La stratégie résidentielle des autres vallées, nécessairement plus modeste, doit, à l'inverse, répondre à une démarche de projet : les potentialités et nécessités du territoire en termes de renouvellement urbain, de développement touristique... doivent guider la production de logements et la croissance démographique.

Compte tenu des contraintes topographiques et de la rareté du foncier, la production résidentielle devra se concentrer en priorité sur la requalification du parc existant afin de :

- **Réhabiliter le parc existant** : intervenir sur l'ancien de manière prioritaire pour faire revenir les prix d'intervention dans des couches financières cohérentes avec les moyens publics et les prix de sortie en commercialisation ;
- **Favoriser la mutation d'une partie du parc de résidences secondaires en résidences principales** : politique de diminution de lits froids par adaptation des logements existants (transformation/division des maisons...).

Cette démarche doit se réaliser dans le cadre d'une recherche d'un urbanisme équilibré, proposant de nouveaux modes d'habitabilité, respectueux de l'environnement :

- **Renouveler les formes d'habitat et les pratiques urbaines** afin de favoriser un modèle plus dense/intense préférentiellement au sein des centralités ;
- **S'appuyer sur un cadre urbain réhabilité pour valoriser l'image de l'agglomération et favoriser le retour des ménages au sein des centralités.**

Scénario choisi - Retour à la croissance démographique Agglomération Briançon et Guisane	Les perspectives d'évolution démographique 2015-2030			
	Population municipale INSEE1999	Population municipale INSEE en 2014	le tx d'accroissement annuel choisi par le SCoT 2015-2030	Population démographique attendue en 2030
Agglomération Briançon	14 011	14 371	0,60	15 814
Guisane	3 579	3 665	0,60	4 033
Clarée-Montgenèvre	1 252	1 504	1,23	1 829
Haute Romanche	734	796	0,54	868
Cervièrès	129	171	1,90	231
Total SCoT Briançonnais	19 576	20 336		22 775

3.2 | La nécessité de la diversité de l'habitat

Le développement de l'habitat doit s'effectuer de manière à répondre à l'ensemble des besoins de la population, c'est à dire en favorisant les mobilités résidentielles par une diversification du parc (locatif social et libre, accession à la propriété, etc.). Pour y parvenir, les objectifs des treize communes sont :

- **Produire du logement aidé** : les difficultés d'accès au logement excluent une partie de la population dont les revenus sont modestes au regard des prix pratiqués. **50 % de la production neuve des résidences principales devra donc être dévolue au logement aidé qu'il soit social, accession sociale, spécialisé....**
- **Développer le logement pour séniors**, en lien avec le climatisme et l'économie de la santé dans le Briançonnais ;
- **Répondre aux besoins résidentiels spécifiques** (aire d'accueil des gens du voyage, logement d'urgence, logements saisonniers ...) ;
- **Encadrer la réalisation de nouvelles résidences secondaires** afin de ne pas déséquilibrer de nouveau le parc.
- **Adapter la taille des logements** aux nouvelles configurations des ménages et prendre en compte les effets du vieillissement de la population.

3.3 | La priorité à l'intervention foncière pour l'habitat

La mise en œuvre de politiques d'habitat volontaristes nécessite une rationalisation des outils et une meilleure maîtrise du foncier à l'échelle du territoire. Cela implique :

- de **définir des grands périmètres de projets d'habitat** dans le Briançonnais, dans lesquelles une politique de renouvellement urbain efficiente doit être mise en œuvre : ZAC Cœur de ville, quartier de la gare notamment...
- **d'engager une coopération entre les différents acteurs institutionnels** : la mise en place d'un EPF local Alpin peut être une solution à envisager afin de permettre au Briançonnais de mieux intervenir sur son foncier urbanisable.
- de **définir des seuils de densités minimaux à respecter** dans le cadre de la construction / rénovation des quartiers.

Scénario choisi - Retour à la croissance démographique Agglomération Briançon et Guisane	Les perspectives d'évolution démographique 2015-2030				le besoin d'habitat (résidences principales) du Briançonnais entre 2015 et 2030			
	Population démographique attendue en 2030	Evolution de la taille des ménages en 2025 si réduction de 0,2% par an	Nombre de Résidences Principales en 2006 données INSEE	Nombre de Résidences Principales en 2011 données INSEE	le desserement (multiplication des ménages)	fluidité du parc d'habitat (construire + pour réduire la tension)	Les logements à produire pour accueillir la croissance démographique	Total résidences principales à produire entre 2015 et 2030
Agglomération Briançon	15 814	2,08	5 853	6 199	218	137	694	1 049
Guisane	4 033	2,05	1 614	1 689	40	31	176	236
Clarée-Montgenèvre	1 829	2,15	544	639	22	28	165	216
Haute Romanche	868	2,05	356	366	12	12	68	90
Cervières	231	2,28	55	73	2	4	26	33
Total SCoT Briançonnais	22 775		8 366	8 894	294	212	1 130	1 624

Le projet du Briançonnais en chiffres - 2015-2030

- 1630 Résidences Principales supplémentaires en 15 ans soit 108 par an
- une exigence forte pour une urbanisation résidentielle très faiblement consommatrice d'espace

4 | L'ACCES A LA FORMATION, LA CULTURE ET L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL

Les grands équipements sont des indispensables à tout centre décisionnel. Leur maintien et leur développement dans le Briançonnais sous forme mutualisée répond donc à une nécessité de préservation de la diversité économique et sociale du territoire ainsi que de son attractivité.

4.1 | Des équipements publics performants pour la formation (initiale et continue) et l'accessibilité numérique

L'accès à la formation est un prérequis au maintien des 15-25 ans sur le territoire du Briançonnais et à l'adaptation des actifs aux évolutions économiques du territoire et des attentes professionnelles. Le Briançonnais doit pour cela :

- **maintenir les équipements de formations existants** (initiales et continues) ;
- **favoriser l'adéquation entre les formations existantes et les besoins professionnels** recensés dans les territoires alpins (tourisme, services, santé...);
- **engager une diversification des formations** afin de sortir d'un profil dépendant de quelques filières.

La numérisation croissante de l'économie, ainsi que la plus grande porosité entre déplacements professionnels et privés, nécessitent également de **renforcer la couverture numérique du territoire** en :

- s'engageant dans le développement du Très Haut Débit, vecteur d'attractivité économique et résidentielle pour l'ensemble du territoire ;
- en permettant la généralisation de la couverture numérique au sein des centralités et les zones d'activités majeures.

4.2 | La culture au cœur du projet de territoire

Le développement de l'offre culturelle relève d'une double problématique de diversification des activités de loisirs à destination des touristes et des habitants.

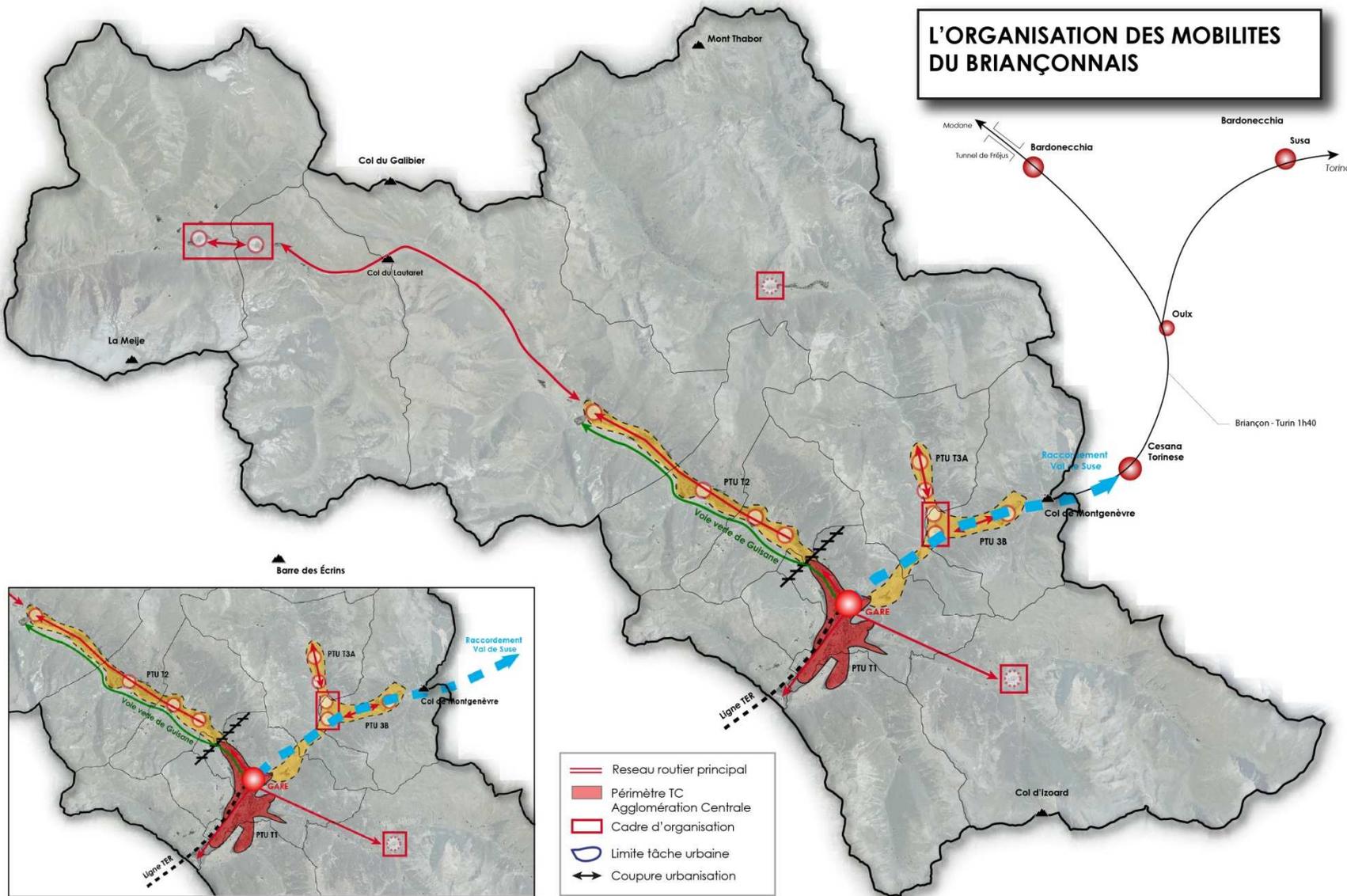
Sur la base des structures existantes, il convient de :

- **développer et davantage mettre en avant le tourisme culturel et scientifique**, et d'aider à l'émergence de nouveaux équipements et filières de formation ;
- **renouveler la politique de développement culturel** en
 - o réalisant de nouveaux équipements culturels ;
 - o améliorant l'information/communication afin d'accroître le rayonnement de l'offre culturelle et événementielle existante ;
 - o encourageant la mise en réseau des équipements à vocation culturelle existants.

4.3 | Apporter le bon niveau d'équipement à chaque échelle du territoire

Une meilleure organisation intercommunale doit être mise en place afin de faciliter l'accès aux équipements et améliorer le rayonnement du Briançonnais :

- **Doter l'agglomération d'équipements intercommunaux structurants et mutualisés**, notamment sportifs et culturels, en vue d'étendre son rayonnement et son attractivité ;
- **Mettre en œuvre un réseau d'équipements valléens adaptés** aux besoins spécifiques du territoire afin de permettre aux centralités de proximité de répondre aux demandes, dans un souci de développement du lien social.
- **Dimensionner les capacités d'accueil des équipements aux besoins** induits par les perspectives d'évolution démographique
- **Favoriser le regroupement et la mutualisation** de l'offre au sein des quartiers afin de rationaliser l'engagement financier des collectivités



Source : BD Carto 2005, Euroglobal Map 2010 Conception : Citadia

Figure 5 - les mobilités du Briançonnais

5 | SE DEPLACER PLUS FACILEMENT

Les difficultés d'accès, le réseau existant et les pics de fréquentation affectent profondément les mobilités internes et externes du Briançonnais. Les phénomènes de congestion doivent être limités, ce qui n'est possible que par la mise en œuvre d'une politique globale et cohérente de gestion des déplacements.

5.1 | Une offre de transport étoffée étendue

Le Briançonnais se doit de posséder **un véritable réseau de transport en commun unifié fonctionnant sur l'ensemble de son territoire** : la desserte de toutes les communes doit pouvoir s'effectuer dans et depuis l'agglomération de Briançon qui concentre l'essentiel des commerces et équipements. Ce réseau se doit ainsi :

- d'être **intemporel**, afin d'être utilisable aussi bien pour les briançonnais que les touristes quelle que soit la saison ou la journée ;
- d'être **intégré** avec un billet unique pour tous les réseaux de façon à rendre l'usage des transports facile et moins cher ;
- d'être **adapté**, incluant une offre de transport à la demande accessible et reliant les principaux pôles urbains, touristiques, commerciaux, de loisirs, grands équipements... existants ou en devenir ;
- d'être **polarisé** par des pôles d'échanges multimodaux en entrée d'agglomération qui accueillent le stationnement et au sein des centralités afin d'organiser les flux de déplacements entrants et sortants sur le territoire ;
- d'être **connecté**, afin d'offrir une connaissance parfaite du trafic et la meilleure expérience de transport possible pour l'utilisateur ;
- d'être **ouvert** sur les autres vallées, notamment en Italie en vue de favoriser l'accessibilité entre les différents sites touristiques.

5.2 | Le développement des éco-mobilités

Le développement de tous les modes de transport alternatifs au tout automobile est le moyen le plus efficace pour favoriser les évolutions dans les usages et améliorer la performance environnementale du territoire. Cela nécessite :

- de **mettre en place des parkings-relais** en entrée d'agglomération et généraliser les aires de covoiturage ;
- de **limiter le stationnement personnel** dans l'agglomération afin d'inciter à l'usage des autres modes de transports ;
- de **créer des espaces partagés** dans les cœurs de stations ;
- de **favoriser l'aménagement de voies et d'espaces réservés aux mobilités douces** (cycles, piétons...) transversales à l'agglomération.

5.3 | Une offre de transport de qualité

La qualité de la cohérence du transport, c'est d'abord la synchronisation de tous les réseaux de transports en commun (Conseil Départemental 05 et 38, LER du Conseil Régional, AOT Briançonnais, Nouveaux Bus Inter-Régions, Desserte Transfrontalière avec la Haute Vallée de Suse)

C'est aussi la qualité du cadencement et la montée en puissance de la desserte de transport avec la Région Urbaine du Piémont et l'Isère voisine qui ont été retenus comme les enjeux majeurs de la mobilité à venir pour le Briançonnais.

AR PREFECTURE

005-240500439-20150627-2015_64-DE
Regu le 06/07/2015

AXE 3 : L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE COMME AMBITION DU DEVELOPPEMENT

AR PREFECTURE

005-240500439-20150627-2015_64-DE
Regu le 06/07/2015

1 | UNE NATURE ATTRACTIVE A MENAGER, UN CADRE DE VIE A VALORISER

1.1 | Des paysages à entretenir, vecteur d'attractivité et promotion du tourisme de pleine nature et du tourisme culturel.

La renommée du territoire du Briançonnais repose sur la qualité de ces paysages et leur reconnaissance au niveau national (parc naturel, UNESCO,...). Elle permet de positionner le territoire comme destination touristique hiver comme été.

Elément de promotion du territoire, le paysage du Briançonnais doit être entretenu notamment par :

- la préservation des terres et l'entretien des terrasses agricoles ;
- la valorisation et la diversification de l'activité agricole locale qui assurent sa pérennité : vente directe à la ferme, tourisme vert... ;
- une réflexion sur l'urbanisation linéaire en fond de vallée ;
- la promotion d'un développement urbain compact par la mise en place de réserves foncières adaptées aux besoins présents et futurs (charte paysagère des zones d'activités, intégration paysagère du stationnement...);
- Mise en valeur des itinéraires de découverte du paysage et de patrimoine historique (qualité des entrées de villes, signalétique adaptée...);
- une attention particulière à la qualité paysagère des zones d'activités et des espaces de stationnement ;
- la sauvegarde du patrimoine architectural et urbanistique des hameaux ;
- la mise en valeur des cours d'eau et des canaux comme itinéraires de découverte du territoire (modes doux, chemin de randonnés...)



SCoT Briançonnais - Enjeux agricoles et paysagers

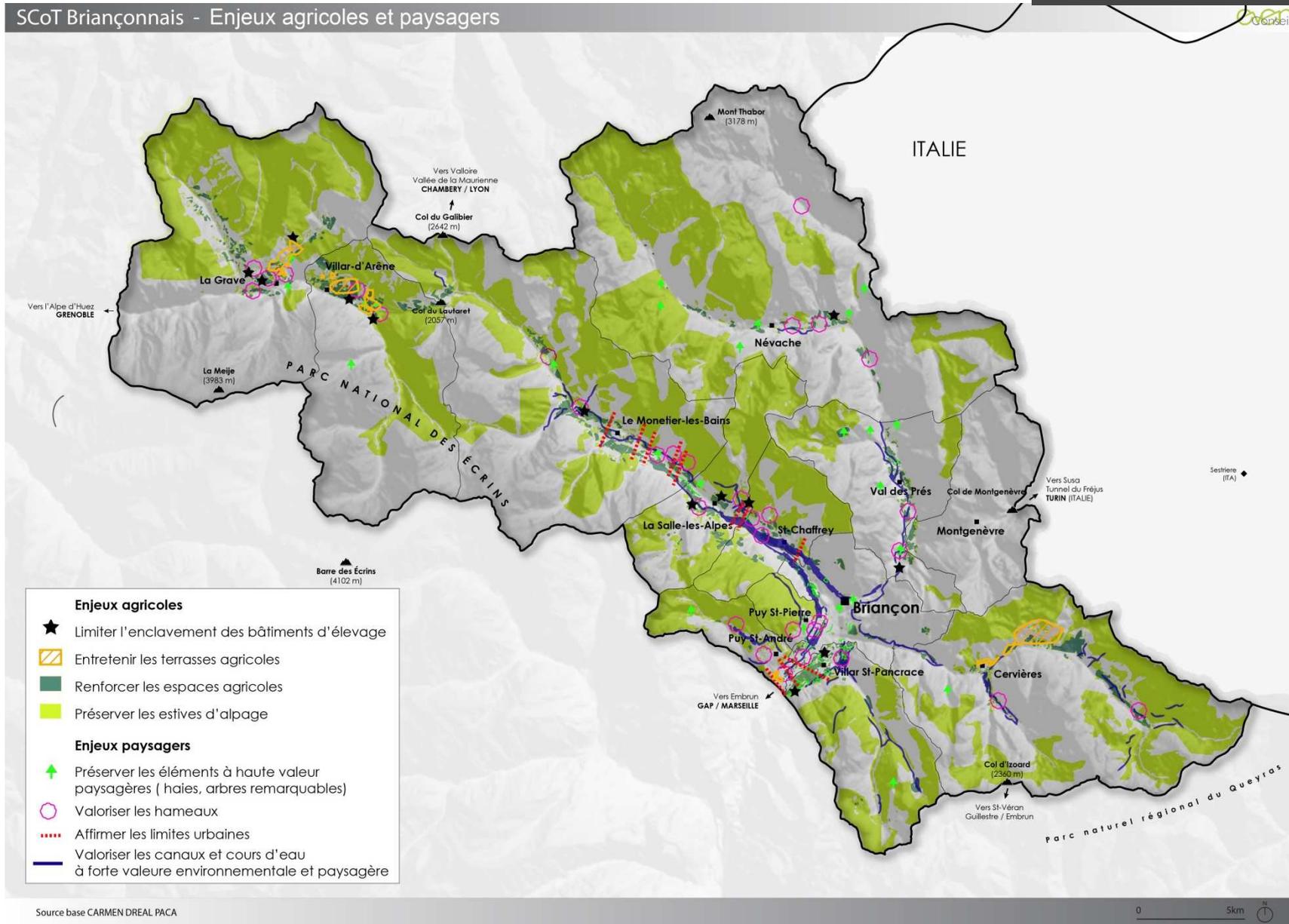


Figure 6 - la trame agricole et paysagère du Briançonnais

1.2 | La préservation des réservoirs de biodiversité

Le Briançonnais dispose d'une grande naturalité, avec de grands massifs à fonctionnalité peu ou pas altérée. Il s'agit des éléments suivants :

- Le massif des Ecrins, la Meije, le Pic du Combeynot et le col du Lautaret ;
- La vallée de la Clarée, ses zones humides, le massif des Cerces et le Mont Thabor ;
- Les zones ouvertes et humides (dont marais du Bourget) de la Cerveyrette jusqu'au Pic de Rochebrune, le bois des Ayes ;
- Le Plateau d'Emparis – le lac du Goélon ;
- Les Partias.

Ces secteurs sont à conserver. Ils constituent des réservoirs de biodiversité et représentent un enjeu paysager majeur.

Les villages et hameaux de Névache, La Grave, Villar d'Arène, Val des Prés et Cervières sont situés au sein de ces grandes entités naturelles à préserver. Afin de permettre leur développement, des réflexions devront être menées dans les documents d'urbanismes pour dessiner la limite de l'enveloppe urbaine tout en préservant les enjeux de trame verte et bleue sur le territoire.

1.3 | La conservation des zones d'extension de cœur de nature

Les zones d'extension de cœur de nature sont situées en périphérie des zones réservoirs. Elles constituent des zones tampons pour ces milieux et recensent des enjeux écologiques reconnus par les inventaires réglementaires (Zone Centrale du Parc National, Natura 2000, ZNIEFF...). **Sur ces territoires, à priori moins soumis aux contraintes réglementaires que les réservoirs, les projets de développement sont à étudier pour assurer un développement de moindre impact.**

1.4 | La protection des grands sites géologiques

En cohérence avec l'engagement pour le tourisme scientifique (le Géoparc franco-italien, la Maison de la Géologie, la Galerie de l'Alpe), le territoire reconnaît comme patrimoine naturel à protéger les grands sites géologiques du Briançonnais.

Leur gestion est devenue fragile, notamment en raison de leur fréquentation importante, qui peut conduire à des prélèvements individuels, devenant excessifs en s'accumulant.

La mise en défends des sites géologiques les plus remarquables est envisagée par le SCoT et parmi eux le Mont Chenaillet, rareté géologique mondiale reconnue.



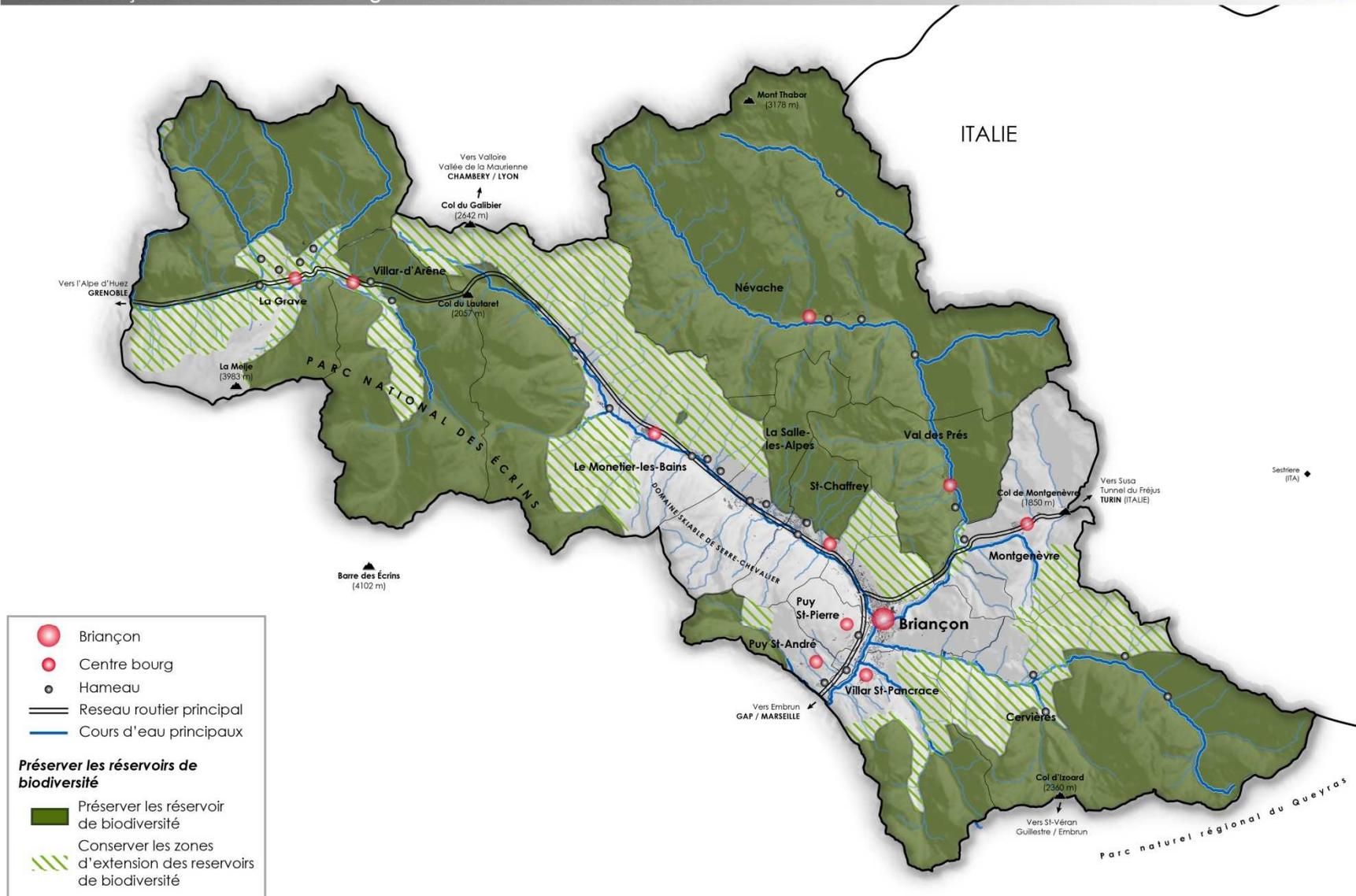


Figure 7 - les grands ensembles écologiques du Briançonnais

1.5| La prise en compte et renforcement des corridors existants

Favoriser et encadrer les activités agricoles et pastorales, support de biodiversité et des paysages identitaires du territoire

Les alpages présentent des milieux naturels dépendant des pratiques agricoles et pastorales. La déprise agricole observée sur le territoire, entraîne la fermeture des milieux. A contrario, un surpâturage entrainera l'érosion des sols. Les objectifs de développement de cette activité, nécessaires au maintien du paysage et de la biodiversité, doivent être accompagnés d'un encadrement pour prendre en compte les enjeux environnementaux.

Dans les vallées, les zones agricoles constituent des secteurs refuges pour la biodiversité, et présentent souvent des enjeux écologiques intéressants. La dynamique naturelle tend vers un embroussaillage du milieu dû à la déprise agricole. L'incitation à la reconquête agricole est un objectif important du territoire. Plusieurs actions sont à favoriser :

- **Stopper la déprise agricole et développer de nouvelles zones agricoles et de nouveau parcours pastoraux** sur les espaces naturels en lien avec les objectifs de protection et de gestion des massifs ;
- **Inciter au maintien des activités agro-pastorales** dans les vallées, sur les versants et dans les alpages et conserver les prairies de fauches ;
- **Encourager la reconquête agricole** sur les espaces stratégiques : gestion de zones par les activités agro-sylvo-pastorales sur les zones à risques incendie ;

Assurer la fonctionnalité de la trame boisée sur les versants

Les forêts sur les versants assurent la fonctionnalité de la trame verte en jouant un rôle de corridor écologique entre les réservoirs. Ce rôle de corridor doit être maintenu pour assurer une trame fonctionnelle sur le territoire.

L'étalement urbain et les aménagements touristiques (notamment station de ski) sur la trame boisée, créée des patches forestiers. Une attention particulière doit être apportée à tout projet d'aménagement dans ces milieux pour permettre la perméabilité des milieux.

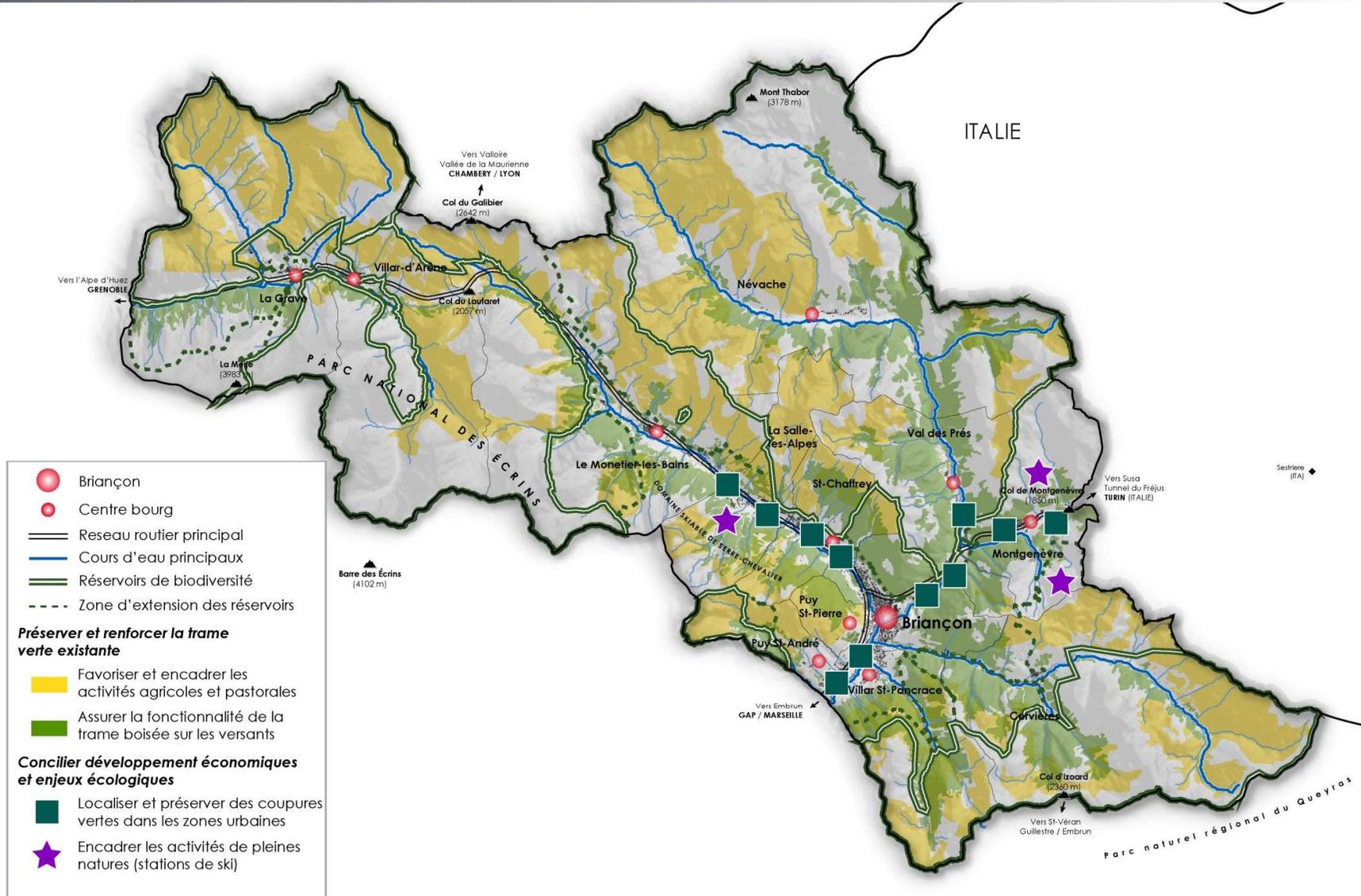
Localiser et préserver des coupures vertes dans les zones urbanisées des fonds de vallée

La pression urbanistique du territoire est fortement contrainte par les reliefs. Ainsi, c'est principalement dans les vallées et sur les bas-versants, que se développent les villes et villages du territoire. Il s'agit de localiser les coupures vertes au niveau communal afin de les conserver dans les documents d'urbanisme, notamment dans les centres urbains de Briançon, Puy St-Pierre, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et Le Monétier-les-Bains, mais également à Montgenèvre. L'objectif est d'éviter l'urbanisation linéaire et respecter des espaces de « respiration » pour la biodiversité (échange entre les massifs) et pour le cadre de vie des habitants.

Encadrer les activités de pleine nature (ski, randonnées, escalade, etc.)

La forte naturalité constitue l'atout touristique du territoire (ski, randonnées, sports motorisés, escalade). Certaines pratiques peuvent présenter des menaces sur des milieux à fort intérêt écologique si elles sont mal encadrées. Le développement touristique doit donc être mené de manière à préserver l'environnement et le cadre de vie en

- Anticipant la mise en place de nouvelles structures d'accueils ou des aménagements touristiques en améliorant les connaissances et en les diffusant aux acteurs économiques et aux acteurs en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme (Par exemple : répertoire et protéger les zones humides de bas-fonds, en tête de bassins, situées dans les domaines skiables ; zones de reproduction du Tetra Lyre.);
- Identifiant les milieux remarquables soumis aux pressions touristiques (Zones de nidification du Tetra-Lyre), accompagner les pratiques pour un meilleur respect des zones sensibles, et sensibiliser le public aux enjeux écologiques ;
- Gérant durablement les domaines boisés des stations de ski ;



Source : Biotope

0 5km

Figure 8 - les fonctionnalités de la Trame Verte



1.6 I Préserver la fonctionnalité de la trame bleue

La trame bleue est constituée des cours d'eau, de leur espace de fonctionnalité (zone d'expansion de crue) et des zones humides.

Préserver les zones d'expansion de crues les ripisylves en zones naturelles

Outre leur intérêt écologique, les ripisylves, espaces boisés associés au cours d'eau, jouent un rôle modérateur important lors des épisodes de crues. La totalité des communes du territoire étant soumises au risque inondation, l'entretien et la préservation de ces espaces sont des actions primordiales. Ces zones doivent être exclues de l'urbanisation.

Assurer la libre circulation piscicole

Plusieurs obstacles à l'écoulement sont recensés sur les cours d'eau. Leur "franchissabilité" par les espèces devra être étudiée et rétablie le cas échéant (secteurs particulièrement concernés : Guisane, Cerveyrette et Ayes).

Préserver les zones humides fragilisées

Les zones humides de plaine alluviale (telle que la zone humide située en amont du Monétier-les-Bains) sont globalement les plus menacées suite aux aménagements des cours d'eau ou en bordure.

Les zones humides situées en tête de bassin représentent également des milieux fragiles à préserver. Elles jouent un rôle vis-à-vis de la ressource en eau et du patrimoine naturel. Souvent de petite surface et parfois situées au sein des stations de ski, elles constituent des secteurs menacés.

Leur identification et leur prise en compte en amont de tout aménagement sont essentielles pour assurer la fonctionnalité de la trame bleue.

Valoriser et gérer les milieux remarquables

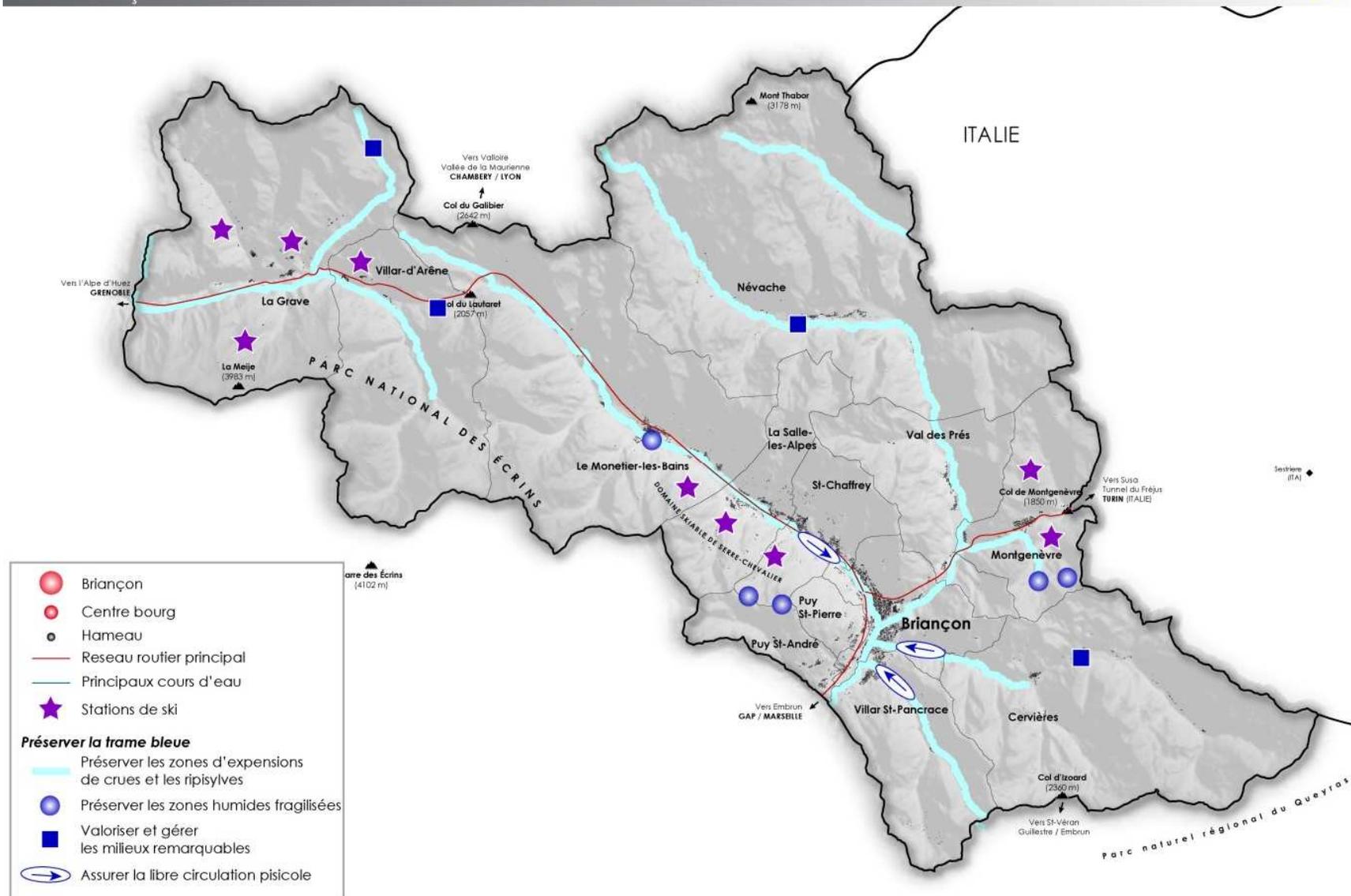
Certains plans d'eau représentent des milieux remarquables soumis aux pressions touristiques (randonnées notamment sur les secteurs du Marais du Bourget, Lac du Goléon, Col du Lautaret, Marais de Névache). Ces secteurs sont à valoriser, afin d'**encadrer** les pratiques, et **sensibiliser** le public aux enjeux écologiques.

Les bords de cours d'eau peuvent constituer des potentiels axes pour les modes doux de déplacement en fonds de vallées : ces aménagements sont à concilier avec les enjeux associés à ces espaces (zones humides et corridors de déplacement pour la faune).

Les leviers d'actions à mettre en œuvre peuvent-être :

- Renforcer le statut des zones d'expansion des crues et des ripisylves dans les zonages des PLU ;
- Inciter et accompagner les riverains à la gestion des ripisylves et à l'entretien des zones d'expansion de crue ;
- Renforcer les statuts réglementaires des zones humides des cours d'eau ;
- Mettre en œuvre des plans de gestion des cours d'eau (SAGE, Contrats de rivière) ;
- Communiquer sur l'inventaire des zones humides du CEN réalisé sur le territoire ;
- Favoriser la découverte du patrimoine lié à l'eau (naturel, historique...).





Source : Biotope

0 5km 10

Figure 9 - les fonctionnalités de la Trame Bleue



2 | LE BRIANÇONNAIS UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

2.1 | Promouvoir un développement du territoire durable, respectueux des ressources

Un développement économe en espace

L'enjeu majeur du territoire du Briançonnais est la préservation du cadre de vie et de la relation espaces bâtis /grand paysage. L'urbanisation sous forme de hameau est une composante paysagère majeure et permet parallèlement de limiter la consommation foncière.

L'objectif est donc de promouvoir des formes urbaines relativement denses et compactes en cohérence avec les formes historiques pour accueillir la future croissance démographique du territoire.

Un urbanisme polycentrique des courtes distances pour limiter les émissions de GES liées aux déplacements

Le territoire du Briançonnais est étendu mais polarisé par la ville-centre Briançon. Les logiques de développement s'en retrouvent nécessairement différentes d'une commune à une autre. Néanmoins, à leur échelle, les communes doivent répondre aux besoins quotidiens des habitants. **Il s'agit donc de faire corrélérer la croissance démographique à l'installation de services et de commerces de proximité qui permettent de limiter les déplacements motorisés vers la ville centre.** Ainsi, la création d'itinéraire mode doux au sein des communes (autres que pour le tourisme) trouve ici tout son sens.

Parallèlement, pour limiter l'accroissement des déplacements motorisés, **les ouvertures à l'urbanisation devront être couplées à une desserte en transport en commun.**

Engager l'ensemble du parc immobilier dans la transition énergétique (Limiter le gaspillage)

Le parc immobilier de la communauté de communes est vieillissant autant dans les résidences principales que dans les résidences secondaires ou les résidences de tourisme.

L'âge du parc immobilier, de par les normes thermiques successives, est directement en lien avec les consommations d'énergie (essentiellement dues au chauffage). Ainsi pour limiter les besoins énergétiques de la communauté de communes, l'objectif est de :

- **Promouvoir la rénovation thermique des bâtiments en ciblant spécifiquement ceux construits avant 1975** (date de la première réglementation thermique) ;
- **Fixer des normes supérieures à la RT 2012** (actuellement en vigueur) pour les opérations d'envergure SCoT :
 - o HPE 2012 : Le label Haute Performance Energétique prévoit une réduction de la consommation d'énergie primaire de 10%,
 - o THPE 2012 : Le label Très Haute Performance Energétique prévoit la réduction de la consommation d'énergie primaire de 20%,
 - o BEPOS-effinergie 2013 : Bâtiment à énergie positive.



Gestion de l'eau

Outre la valeur paysagère et écologique des cours d'eau, la ressource doit bénéficier d'une attention particulière. En effet, bien que le territoire reste épargné par les mesures de restrictions, le recul significatif des glaciers est une conséquence directe et visible de la fragilité de la ressource face au changement climatique. Le SDAGE 2016-2021 a, dans ce cadre, identifié le briançonnais en espace vulnérable.

Il s'agit donc

- **de limiter :**
 - o le gaspillage et de développer une connaissance des réseaux et éventuellement de ses dysfonctionnement (fuites...) par l'élaboration de schémas directeurs eau potable ;
 - o le recours aux forages individuels pour les habitations pour lesquels la qualité et la quantité sont difficilement évaluables ;
 - o l'imperméabilisation du sol par la promotion d'une gestion intégrée de l'eau pluviale dans les projets urbains et la mise en place d'un schéma pluvial ;
- **de garantir l'adéquation entre le développement et la disponibilité de la ressource.**

Par ailleurs, l'activité touristique actuelle est étroitement liée à la disponibilité de la ressource en eau (canon à neige...), l'objectif est donc de limiter cette dépendance **par la diversification des activités touristiques** notamment l'hiver en cas de mauvais enneigement.

La qualité de la ressource en eau est, entre autres, dépendante de l'efficacité des systèmes d'épuration. Comme tout territoire touristique, le briançonnais doit faire face à des pics de consommation et d'épuration en période de forte fréquentation. **Afin de limiter, l'impact du territoire sur la qualité et la quantité de la ressource, il s'agit de prévoir le dimensionnement des systèmes d'épuration à la fréquentation touristique mais aussi à la croissance démographique prévue.**

Tourisme durable,

Principale activité du briançonnais, le tourisme doit aussi s'inscrire dans une démarche de développement durable grâce à :

- la modernisation de l'hébergement touristique ;
- la sensibilisation de la population touristique à l'impact environnemental (eau, déchet, énergie...) ;
- le renforcement des transports en commun et l'accessibilité du territoire par la voie ferrée (rabattement depuis la gare de Briançon).
- la diversification de l'offre d'activité notamment en lien avec l'agrotourisme, la découverte du patrimoine et les activités de pleine nature.

2.2 | Pérenniser et diversifier la production d'énergie renouvelable locale : vers l'indépendance énergétique.

L'hydroélectricité est la principale source d'énergie renouvelable du territoire et un véritable atout pour la transition énergétique. La production d'électricité d'origine renouvelable et la distribution gérée par une entreprise locale (EDSB) est **une opportunité pour un territoire à l'indépendance énergétique.**

Néanmoins, la diversification du mix énergétique, engagée par la communauté de commune, doit être renforcée par notamment par le développement de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque), de la géothermie et du micro-éolien.

2.3 | Une culture du risque à maintenir

Le territoire du Briançonnais est soumis à de nombreux risques. Des plans de prévention des risques sont en vigueur sur le territoire. L'objectif est de réduire la vulnérabilité du briançonnais face aux différents risques en :

- Interdisant ou adaptant l'urbanisation dans les zones contraintes;
- Sensibilisant la population et en particulier la population touristique.

AXE 4 : PROJET 2015-2030 - CHANGER D'ECHELLE DANS L'ACTION INTERCOMMUNALE

AR PREFECTURE

005-240500439-20150627-2015_64-DE
Regu le 06/07/2015

Solidarités

Régie Agricole

Communautaire
Coopératives

d'habitat

La transition énergétique

Énergies Eco-mobilités

positives Circuits courts agricoles

Station 4eme génération

Réhabilitation

Autorité

Organisatrice

des

COHERENCE

TERRITORIALE

Transports

BRIANCONNAIS

Consommation
INTENSIVE
foncière

SMART GRID

L'engagement dans **la cohérence territoriale** impose tout territoire à repenser les conditions de sa Gouvernance, et l'efficacité de ses relais techniques à conduire le Briançonnais vers ses propres conditions de succès pour un développement plus durable dans l'intervalle 2015-2035. Les ateliers du SCoT menés avec les élus pour fonder ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont pourtant révélé des attentes fortes autour des 6 principales questions de la cohérence territoriale

- la marque touristique du Briançonnais à faire connaître
- l'immersion dans la transition énergétique comme le commande le projet du Pays du Grand Briançonnais retenu comme Territoire Positif Témoin par l'appel à projet de la Région PACA;
- la volonté d'offrir un habitat accessible et de qualité aux familles du Briançonnais
- la difficulté du déplacement dans un territoire de Haute Montagne (coût et temps de déplacements, densité du maillage de l'offre de transport, enneigement)
- la sauvegarde d'une agriculture de montagne, fragile, soumise à des équilibres économiques précaires (saisonnalité plus courte, logistique plus chère...)
- la couverture numérique du territoire pour une égalité d'accès à l'information, aux télé-services et réduire l'impact de la distance et du coût de déplacement.

Le Briançonnais fait le constat que seules face à ces questions d'équité et de durabilité, les 13 Communes sont mal armées pour apporter une réponse efficiente. C'est pourquoi le 1er enjeu du Briançonnais est de se doter d'une gouvernance mutualisée (mettre en commun) débouchant sur 6 outils particuliers, support d'une meilleure planification et d'une ingénierie adaptée au plus haut SCoT de France.



1 | LA MARQUE TOURISTIQUE DU BRIANÇONNAIS A FAIRE CONNAITRE

Les constats à la base du projet

- les grandes stations déplorent une trop faible exploitation du parc d'habitat trop concentré sur la résidence secondaire. Le tourisme à l'année est la priorité du territoire
- la visibilité du Briançonnais est devenue faible face à des entités touristiques organisées comme la Tarentaise ou la Savoie-Mont-Blanc
- les grandes stations ont besoin de se mutualiser pour offrir une destination globale (le pass Briançonnais)

SCoT Briançonnais 2030 - les orientations du projet de territoire

- asseoir le développement et l'image des différentes vallées et stations autour d'une identité visuelle commune et d'une politique de communication unique tournée vers l'International, et notamment les deux grandes Métropoles Italiennes que sont Turin et Milan représentant un marché de plus de 8 millions de clients à moins de 2H30 de déplacements
- uniformiser les outils de communications matériels autour des Offices du Tourisme du Briançonnais et s'engager sur la communication dématérialisée.

2 | TOUTES LES ENERGIES POSITIVES AU SERVICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Les constats à la base du projet

Le Briançonnais doit être un territoire d'excellence de la transition énergétique car :

- il possède des atouts naturels considérables pour son autonomie d'approvisionnement (le bois, l'ensoleillement, le débit hydraulique, la géothermie)
- le besoin accru en énergies par sa caractéristique montagnarde s'accumule avec un parc immobilier résidentiel et touristique daté, énergivore et encore trop souvent au tout-électrique
- l'économie verte autour de la réhabilitation énergétique, l'éco-construction par le bois, et la production décentralisée d'énergies renouvelables est un gisement d'emplois majeur pour les Hautes Alpes, et toute la filière artisanale de la construction et de la maintenance en particulier.
- le savoir-faire des femmes et des hommes du Briançonnais dans la production énergétique est un capital rare, avec en figure de proue, l'existence de structures énergétiques locales, EDSB, et la SEMSEVE qui permettent de concentrer les expériences, expérimenter les solutions et diffuser les bonnes pratiques

SCoT Briançonnais 2030 - les orientations du projet de territoire

- Rassembler autour d'une Autorité Energétique du Briançonnais les structures existantes (Pays du Grand Briançonnais, EDSB, CAUE05, CPIE, AREA...) au service des 13 Communes pour toutes les questions relevant de la question énergétique (réhabilitation, isolation, production, distribution), la formation des entreprises aux métiers de l'économie verte, l'incitation citoyenne à la participation à la transition
- Impliquer l'Autorité Energétique dans les projets urbains du Briançonnais, notamment les éco-opérations et quartiers à énergie positive voulues par les stations et l'agglomération centrale. Objectifs : réduction de la consommation, production du mix-énergétique, monitoring de la réduction d'émission des gaz à effet de serre
- Mailler des réseaux locaux de distribution de l'énergie intelligents (Smart-Grids) et routage des flux non consommés vers des zones de stockage



3 | UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE L'HABITAT RENFORCEE POUR EVITER LE MAL-LOGEMENT

Les constats à la base du projet

La compétition dans l'accès au foncier et à l'immobilier entre les familles du Briançonnais et les résidents saisonniers, dans un territoire au foncier constructible limité (paysage, biodiversité, risques...) est source d'inégalités :

- les prix de l'accession à la propriété sont hors marché local, réservant la construction neuve libre à la demande externe (Nationale et Européenne)
- le marché de l'occasion est lui aussi perturbé par la demande touristique, et encore plus dans les villages et les hameaux de la haute montagne de par leur authenticité (La Grave, Névache...), là où justement se croisent les revenus les plus modestes, et où le foncier pour la construction neuve est rare
- le logement social n'est pas rare dans le Briançonnais car les Communes ont une longue expérience dans sa réalisation, et notamment les villages. Néanmoins, l'absence de programmation du logement social dans les documents d'urbanisme et surtout l'incidence foncière du terrain à bâtir menacent la capacité du Briançonnais à poursuivre son effort.

SCoT Briançonnais 2030 - les orientations du projet de territoire

- Activer la conférence du logement social
- Engager la réalisation du Programme Local de l'Habitat comme outil de mise en œuvre la politique d'habitat choisie (et notamment l'inventaire du parc touristique pouvant être réhabiliter et basculer vers le logement permanent)
- Etablir un travail fin d'identification de la vacance immobilière dans l'ancien et le parc touristique pour construire un parc d'habitat à prix accessible à partir d'actions en préemption
- Mettre en œuvre une politique efficace de préemption pour développer le parc d'habitat accessible
- Porter, en association avec l'Etablissement Public Foncier Régional, le foncier des sites de développement économiques, d'équipements et d'habitat. Objectif - restituer un foncier pour le développement du Briançonnais avec un prix de marché cohérent avec les besoins et les moyens du Briançonnais
- Favoriser des modes d'habitat innovants et alternatifs avec les futurs résidents des quartiers de projet du Briançonnais autour de démarches engagées sur les solidarités générationnelles et sociales (Copropriétés volontaires, Coopérative d'habitat, les éco-hameaux de montagne....)

4 | UNE COMPETENCE MUTUALISEE AUTOUR DES DEPLACEMENTS ET DES MOBILITES

Les constats à la base du projet

Se déplacer dans le Briançonnais réclame une énergie plus forte qu'ailleurs car :

- en dehors du Périmètre de Transport Urbain de Briançon, l'offre de transport public reste évolutive en fonction de la saisonnalité, avec l'atonie du niveau de desserte dans les périodes creuses de fréquentation. Or, se déplacer dans le Briançonnais coûte cher, avec un entretien et un usage de la mobilité voiture à adapter à la haute montagne (équipements, sur-consommation...)
- les distances entre l'agglomération centrale et les hautes vallées (Clarée, Haute Romanche, Cervières...) et les temps d'accès sont plus longs que dans les autres territoires. Le public dit captif (pas ou plus d'accessibilité voiture individuelle) est alors limité dans sa mobilité, notamment les plus jeunes dans leurs possibilités d'accès à l'emploi, à la formation et aux activités sociales
- l'accessibilité régionale du territoire est plus compliquée qu'ailleurs avec l'enjeu ressenti de défendre la gare SNCF de Briançon et de rendre évident l'ouverture du Briançonnais sur l'Europe à haute vitesse avec la proximité de la ligne LGV Paris-Milan dans le Val de Suse, et la connexion future Lyon-Turin

SCoT Briançonnais 2030 - les orientations du projet de territoire

- Doter le Briançonnais d'une compétence transport et mobilité prenant le statut d'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) pour apporter de l'harmonisation dans l'offre de déplacement. L'AOT doit s'accorder avec l'autorité équivalente de la région transfrontalière opérant sur la liaison Suse-Oluxe-Briançon
- Composer un réseau des écomobilités du Briançonnais liant les centralités entre elles
- S'engager dans une Politique Globale de Déplacement (PGD), outil de planification des transports adapté aux Villes-Moyennes en France, pour cibler les axes prioritaires de l'AOT
- Etendre le Périmètre de Transport Urbain (PTU) en fonction de l'avancement du réseau de transport public promu par le SCoT.



Train en montée sur Briançon - [\(origine image\)](#)

5 | UNE INTERVENTION PUBLIQUE DECISIVE POUR LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE BRIANÇONNAISE

Les constats à la base du projet

L'agriculture de haute montagne est une économie traditionnelle fragilisée

- face à des mécanismes puissants d'étalement urbain, de besoins fonciers toujours plus massifs pour les pratiques sportives et le tourisme (domaines skiables, loisirs d'été...),
- le contexte de libéralisation des prix, de distribution concentrée excluent les productions agricoles locales qui en retour avec le surcoût énergétique et logistique ne peuvent pas proposer d'adaptation à cette concurrence
- enfin, la période d'activité limitée et la rareté foncière finissent de compliquer

SCoT Briançonnais 2030 - les orientations du projet de territoire

- Construire une politique agro-alimentaire Communautaire pour garantir un marché agricole protégé aux exploitations du Briançonnais en direction de l'alimentation locale et publique (cantines scolaires, restauration d'entreprise et institutionnelle), à l'exemple d'une Régie Agricole du Briançonnais
- Dé-spéculer le foncier agricole en agissant sur la protection des terres d'intérêt agronomiques au moyen d'outils résistants à la pression foncière. L'intervention foncière agricole pour l'installation de nouvelles exploitations est mutualisée entre les 13 Communes pour devenir plus persuasive et efficace.
- Continuer à labéliser et promouvoir les filières locales agricoles du Briançonnais, dans l'esprit du projet économique du Pays du Grand Briançonnais.

Référence couleurs

Bleu : R55 V168 B219

Vert : R154 V193 B60

